

LA POSTE

Actualisation des informations concernant l'évolution de l'organisation des services de La Poste en période de confinement.

Si vous êtes concerné par le volet < Mise en place des « commissions facteurs » >, veuillez envoyer un e-mail à la mairie.

Prestations sociales

À partir du 6 avril, les opérations de retrait d'espèces, pour les allocataires de prestations sociales clients de La Banque Postale, seront assurées dans 13 bureaux de poste de 9h à 12h et de 14h à 17h : Bernay, Brionne, Charleval, Conches-en-Ouche, Evreux centre, Gaillon, Gisors, Le Neubourg, Louviers, Pacy-sur-Eure (uniquement le matin), Pont-Audemer, Val-de-Reuil, Vernon.

Les opérations de virement, consultation de solde, édition de RIB... restent accessibles sur le site www.labanquepostale.fr et son application mobile.

Mise en place des « commissions facteurs »

Un dépannage financier (entre 30 et 150 euros) pour les clients de La Banque Postale (sans mobilité et sans équipement bancaire) sera organisé dans certaines communes. La Poste prendra directement contact avec les élus pour organiser ce dépannage dans les meilleures conditions (pour la sécurité des facteurs lors de la livraison de cash aux personnes identifiées par les maires). Ce dispositif reste, par conséquent, confidentiel.

Distribution du courrier et des colis

À partir du 6 avril, La Poste augmentera la distribution de la presse quotidienne (un jour de distribution supplémentaire le lundi ou le mardi et progressivement les lundis et mardis) et passera progressivement à une distribution sur 4 jours par semaine du courrier et des colis.

La procédure de recueil des signatures pour les lettres recommandées et les colissimo est allégée.